

Cote du document: EB 2009/96/R.37  
Point de l'ordre du jour: 14 f)  
Date: 30 avril 2009  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Comité d'audit**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session  
Rome, 29-30 avril 2009

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Bambis Constantinides**

Directeur de la Division des services financiers

téléphone: +39 06 5459 2054

courriel: [c.constantinides@ifad.org](mailto:c.constantinides@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Rapport du Comité d'audit

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions suivantes, qui ont été examinées à la cent quatrième réunion du Comité, le 2 avril 2009.

### **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2008 et examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2008**

2. Le Comité a étudié les états financiers consolidés vérifiés pour 2008 (AC 2009/104/R.3) et l'examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA (AC 2009/104/R.4). Le Comité a été informé que le Commissaire aux comptes, PriceWaterhouseCoopers (PwC), avait vérifié ces états financiers et que, à son avis, "les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Fonds international de développement agricole (...), ainsi que des résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie (...), en accord avec les normes internationales d'information financière".
3. Le Directeur de la Division des services financiers a fait ressortir les principaux facteurs qui ont influé sur la situation financière du FIDA et les états financiers en 2008 (voir la déclaration intégrale à l'annexe I):
  - **Marchés financiers.** En dépit de la crise financière, le produit des placements a été positif, excédant largement l'objectif de 3,5%, en raison du type de titres détenus et de leur qualité supérieure.
  - La détérioration de la liquidité de certains marchés s'est répercutée sur les opérations de prêts de titres et a attiré l'attention de nombre d'organisations, y compris le FIDA, sur les obligations d'information découlant des normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, les soldes et les risques associés à ces activités sont désormais présentés intégralement dans les états financiers du FIDA. Ce dernier ayant davantage d'actifs que de passifs libellés dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis (la monnaie de référence du FIDA), l'appréciation de la monnaie américaine par rapport à d'autres composantes du panier du DTS en 2008 s'est traduite par une variation de change nette négative, qui est indiquée dans l'état des recettes et des dépenses.
  - **Opérations.** La forte croissance des activités de supervision directe en 2008 n'a pas entraîné d'augmentation des dépenses au titre du mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP), car les dépenses relatives au personnel supplémentaire et aux consultants affectés à la supervision des projets ont été compensées par la diminution des dépenses des institutions coopérantes. En 2008, de nombreux dons sont entrés en vigueur au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Une forte augmentation des dons inscrits dans l'état des dépenses du FIDA en a résulté. Deux autres pays ont atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2008. Cela s'est traduit par un accroissement de la provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et une importante extourne au niveau de la provision cumulée pour dépréciation des prêts en 2008.
  - **Ressources.** L'exercice 2008 correspond à la deuxième année de la septième reconstitution des ressources du FIDA. Les contributions ayant été versées plus rapidement que les nouveaux instruments de contribution n'ont été déposés, le solde des contributions à recevoir a diminué en 2008. De plus, la mise en œuvre de la politique en matière de dépenses d'investissement a débuté en 2008. Le FIDA a commencé à comptabiliser en immobilisations ses actifs fixes. Le montant net immobilisé en 2008 s'élève à environ 1 million d'USD.

4. M. John McQuiston, associé responsable de l'audit externe du FIDA chez PriceWaterhouseCoopers, a résumé les principales conclusions de cet audit:
- PwC a confirmé qu'il formulerait une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers du FIDA pour 2008 et, s'agissant des déficiences du contrôle, a précisé qu'il incombait au Commissaire aux comptes de signaler uniquement celles qui étaient décelées dans le cadre de son audit. PwC a confirmé qu'aucune fraude n'a été constatée durant l'audit sur l'exercice 2008. Les principaux sujets de préoccupation mis en lumière par l'audit sont les prêts de titres (voir ci-dessous) et le fait que des titres détenus en garantie de prêts de titres, dont la valeur avoisine les 110 millions d'USD, sont actuellement illiquides. Ces déclarations ont été faites lors d'une réunion en séance privée avec le Comité d'audit.
  - En raison de la turbulence exceptionnelle observée sur les marchés du crédit en 2008, les opérations de prêts de titres de nombre d'institutions se sont soldées par des pertes imprévues. Le FIDA a également été informé en septembre 2008 que des pertes en juste valeur avaient été réalisées sur le placement des garanties en espèces reçues en contrepartie des prêts de titres. Le Fonds a réagi très rapidement, faisant preuve de la diligence requise dans l'atténuation des risques, et s'est employé à résoudre plusieurs problèmes qui s'étaient posés. Il a adopté une stratégie prudente et modérée, qui tenait compte des obstacles liés au fait que nombre de titres, y compris ceux cotés AAA, sont difficilement mobilisables en raison de la conjoncture des marchés.
  - PwC a indiqué au Comité que, avant 2008, le prêt de titres était considéré comme un placement sans risque. Les turbulences financières ont cependant mis en lumière les risques qui en découlent, à la grande surprise de nombreux investisseurs et institutions financières. PwC a informé le Comité qu'il collaborait étroitement avec les caisses de retraite américaines qui réévaluent le coût et les avantages du prêt de titres, et a recommandé au FIDA de déterminer si cette activité mérite d'être poursuivie. Bien qu'ils soient entièrement garantis, les prêts de titres comportent plusieurs risques (par exemple le risque de contrepartie, le risque de liquidité et le risque comptable) et le produit de cette activité ne devrait pas être important. En outre, le Fonds pouvait difficilement déterminer avec précision ce produit, car les garanties en espèces étaient placées dans un fonds géré en pool par un agent, Northern Trust Global Investments Limited (ci-après dénommé l'agent) en vertu du contrat de prêt de titres conclu par le FIDA, l'agent et Northern Trust Company (ci-après dénommé le dépositaire). En 2008, le produit des opérations de prêt de titres du FIDA s'est élevé à 5 millions d'USD. Le produit cumulé a été largement annulé par la perte non réalisée de 18 millions d'USD inscrite à la fin du même exercice.
5. La Présidente adjointe, responsable du Département finances et administration (FAD) a présenté au Comité un historique des opérations de prêt de titres du FIDA et a décrit les mesures et les décisions spécifiques prises dès que Northern Trust a informé le Fonds de l'existence d'un déficit dans la European Core Collateral Section, conformément au contrat de prêt de titres, le 19 septembre 2008 (voir le rapport intégral à l'annexe II).
- Le FIDA est associé à des opérations de prêt de titres depuis le début des années 90. Le produit de ces activités sert entre autres à payer les honoraires du dépositaire et a été comptabilisé. Les résultats avaient toujours été satisfaisants, et il n'y a pas eu de perte ou de gain non réalisé avant septembre 2008.

- Le 25 septembre 2008, le dépositaire a présenté au FIDA quatre options pour la gestion de son portefeuille de prêts de titres compte tenu du déficit enregistré. Ces options ont été analysées, entre autres, par un groupe de travail de haut niveau sous la houlette de la Présidente adjointe, responsable de FAD, et composé du Directeur de la Division des services financiers, du Trésorier et du Conseiller juridique. Ce groupe de travail était chargé de suivre et d'analyser quotidiennement l'évolution des marchés et son incidence sur le portefeuille de placements du FIDA.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2008, Northern Trust a versé au FIDA 794 703 USD afin de compenser en partie le déficit et de lui témoigner son soutien en cette période difficile. Le même jour, l'équipe du FIDA s'est rendue au bureau londonien de Northern Trust pour discuter des options susmentionnées. Le 14 et le 17 octobre, les comités des placements du FIDA ont analysé les options et les ont présentées au Président. Le 24 octobre, des représentants de la Division de la Trésorerie et du Service juridique du FIDA ont de nouveau rencontré le personnel de Northern Trust à Londres, après s'être entretenus avec des conseillers juridiques externes mandatés pour donner leur avis sur la question. À la fin octobre, le Trésorier, le Conseiller juridique et la Présidente adjointe responsable de FAD se sont rendus dans les bureaux de la Banque mondiale (le conseiller financier du FIDA) pour consulter ses représentants.
- Le FIDA a communiqué à Northern Trust sa décision finale de transférer dans un compte distinct les actifs reçus en garantie placés dans la European Core Collateral Section. En novembre, Northern Trust a approuvé ce choix. Cette mesure a permis au FIDA d'appliquer des lignes directrices plus prudentes en matière de gestion de placements adaptées à sa situation.
- Le 11 novembre, le secrétariat en a informé le Comité et lui a transmis un document sur les prêts de titres. En novembre, deux gestionnaires de portefeuille externes ont passé en revue les titres du compte de garanties en espèces et ont présenté au FIDA des recommandations quant à ceux qui devaient être conservés jusqu'à échéance ou liquidés.
- Suite au renouvellement du mandat de PwC, à la mi-novembre, le Commissaire aux comptes a pris connaissance du dossier des prêts de titres, et les discussions sur leur présentation dans les états financiers ont débuté.
- De novembre 2008 à février 2009, le FIDA et le Commissaire aux comptes ont continué d'assurer le suivi des obligations en matière d'information financière, notamment par comparaison avec la pratique dans d'autres institutions financières internationales et ont poursuivi leurs entretiens et leurs recherches sur la question. Sur la base de leurs conclusions, le détail de ces prêts, y compris la notation des titres du compte de garanties du FIDA, figure désormais dans les états financiers.
- Le 5 décembre 2008, le FIDA a conclu un accord avec Northern Trust afin que son compte distinct de garanties soit géré suivant de nouvelles lignes directrices adaptées aux besoins du Fonds et préconisant une grande prudence. Le transfert des placements de la **European Core Collateral Section** au compte de garanties personnalisé du FIDA a été effectué le 11 décembre 2008.
- En 2009, le FIDA a continué de gérer proactivement les risques relatifs aux prêts de titres. Le 18 mars, le Comité des placements a recommandé de réduire ce portefeuille en tenant compte des échéances des titres et de la conjoncture des marchés. Le Président a approuvé cette recommandation. Le FIDA gère cette réduction avec un maximum de prudence. Une analyse visant à déterminer si le FIDA doit cesser complètement les opérations de prêt de titres sera effectuée.

- La perte comptabilisée de 18 millions d'USD n'a pas été réalisée. À la fin de février 2009, cette perte avait diminué pour s'établir à quelque 13 millions d'USD.
6. Le Comité a remercié le secrétariat et le Commissaire aux comptes de cette mise en situation et a fait part de son appréhension à l'égard des opérations de prêt de titres, celles-ci ayant exposé une partie des réserves du FIDA à la turbulence des marchés. Le Comité a demandé qu'un rapport sur la chronologie des événements et des mesures correctrices prises par la direction soit distribué et annexé au rapport (annexe II). À la lumière des autres clarifications qui ont été apportées, le Comité a jugé rassurant que l'estimation du rendement net global des placements – 5,45% (y compris la perte non réalisée sur les garanties en espèces investies) – obtenu par le FIDA à la fin de 2008 a dépassé dans une large mesure l'objectif de 3,5%, malgré la conjoncture financière. Le Comité a rappelé à la direction qu'il privilégiait la prudence en matière de placements, surtout en ce qui concerne les obligations d'État, étant donné que le FIDA utilise le produit des placements pour financer une partie de ses opérations. Le Comité s'est dit satisfait de la création immédiate d'un groupe de travail financier de haut niveau, ainsi que des mesures d'atténuation des risques en question prises par la direction. En réponse aux questions soulevées par le Comité, le secrétariat a fourni les renseignements suivants:

**a) Prêts de titres**

- La perte non réalisée sur les prêts de titres au 31 décembre 2008 n'a pas de répercussions sur les liquidités, car à ce stade on ne s'attend pas à ce qu'elle soit réalisée (elle a considérablement diminué depuis décembre) et les avoirs liquides sont très importants, le FIDA pouvant à tout moment mobiliser plus de 1 milliard d'actifs sans subir de perte.
- Le secrétariat a toujours connu la nature des opérations de prêt de titres gérées par l'agent, et a systématiquement comptabilisé le produit de ces opérations. L'inscription à la juste valeur des garanties en espèces investies et des passifs correspondants, et leur inclusion dans les états financiers ne sont prescrites par les normes IFRS que depuis 2005. Le Commissaire aux comptes a confirmé que ces prescriptions sont entrées en vigueur en 2005 et a indiqué que Northern Trust n'avait pas intégralement comptabilisé les opérations de prêt de titres du FIDA dans les exercices financiers précédents. Par conséquent, l'obligation d'information n'avait pas immédiatement été respectée. Du fait que les garanties en espèces investies étaient détenues dans un pool, il aurait été difficile de présenter ces renseignements avant que le FIDA ne décide de créer son propre compte de garanties personnalisé, en décembre 2008.
- PwC s'est dit satisfait des mesures d'atténuation des risques prises par la direction à la fin 2008, mais considère toujours que cette activité comporte un risque élevé pour l'organisation. À cet égard, le Commissaire aux comptes a indiqué qu'il prévoyait se rendre dans les bureaux de Northern Trust en 2009.
- Le secrétariat a également informé le Comité que le FIDA mettait en place un cadre de contrôle interne de l'information financière afin que les risques soient décelés le plus possible et exposés en détail dans les états financiers.

**b) État des recettes et des dépenses**

- Le résultat négatif de 208,7 millions d'USD figurant à l'état des recettes pour 2008 s'explique par trois facteurs extraordinaires temporaires: les obligations accrues au titre de l'Initiative PPTTE en l'absence d'une nouvelle contribution financière du Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale en 2008; l'augmentation considérable des dons accordés au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette; la perte de change

découlant de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux autres devises du panier du DTS (il convient de souligner que cette appréciation a une incidence purement comptable). Ces trois facteurs ont eu un effet négatif temporaire sur les bénéfices non distribués cumulés, qui figurent dans les états financiers. La section de la Division de la Trésorerie chargée de la gestion de bilan assure un suivi attentif afin que les ressources du FIDA soient généralement adéquates, en utilisant un modèle axé sur les flux de trésorerie effectifs et prévus, et les besoins prévus en ressources.

7. Le Comité a demandé que les exposés de la direction sur cette question soient annexés au rapport du Comité d'audit afin que le Conseil d'administration dispose d'informations exhaustives. Ces exposés sont annexés comme suit au présent document:

- Annexe I: Déclaration liminaire du Directeur de la Division des services financiers sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2008 et l'examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2008;
- Annexe II: Participation du FIDA aux opérations de prêt de titres.

#### **Recommandation**

8. Le Comité d'audit recommande au Conseil d'administration d'avaliser les états financiers consolidés du FIDA pour 2008 aux fins de leur soumission à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs.

#### **Renouvellement annuel du mandat du Commissaire aux comptes du FIDA**

9. En septembre 2006, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux comptes chargé de l'audit des états financiers consolidés du FIDA et des états financiers du Fonds belge de survie, du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour les exercices financiers 2007-2011. Suite à cette approbation, le FIDA a signé un contrat avec PwC pour la réalisation de l'audit de l'exercice financier 2007. Ce contrat était renouvelable à la discrétion du Fonds aux mêmes modalités et conditions, pour des périodes d'un an dans la limite d'une durée maximale de cinq ans. À sa cent deuxième réunion, le Comité a étudié et entériné la proposition de PwC et a recommandé que le Conseil d'administration approuve le renouvellement du contrat avec PwC pour l'exercice financier 2008. Lors de cette réunion, le Comité a invité instamment la direction à régler la question de la nomination du Commissaire aux comptes au début de 2009.
10. La reconduction du mandat du Commissaire aux comptes du FIDA pour 2009 a d'abord été soulevée durant une réunion en séance privée du Comité pour ensuite être discutée en présence de membres du personnel du secrétariat. PwC a présenté son plan de travail pour 2009 et une analyse des heures d'audit ventilées par catégorie de personnel pour les exercices 2008 (effectives) et 2009 (estimation). En outre, suivant la proposition de PwC, le mandat englobe l'audit des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) prescrit par la direction afin que les obligations envers l'administrateur du FEM soient respectées; les vérifications devant avoir lieu dans les bureaux du dépositaire; et les activités requises en matière de gestion des risques en général et des prêts de titres en particulier. L'augmentation du nombre d'heures a été justifiée par l'élargissement du mandat, ainsi que par ce qui suit:
- Norme IFRS 7. En 2007, le FIDA a mis en œuvre la norme IFRS 7 (Instruments financiers — information à fournir) et la modification complémentaire à la norme comptable internationale IAS 1 (Présentation

des états financiers), qui a créé d'autres obligations d'information permanentes relativement aux instruments financiers.

- Le nombre d'heures établi pour 2006 était fondé sur des améliorations aux contrôles et aux processus systèmes qui n'ont pas été apportées, ce qui s'est traduit par ce qui suit:
    - Problèmes liés au système prêts et dons. Le logiciel n'est pas suffisamment flexible, et certaines fonctionnalités qui faciliteraient les contrôles par sondage font défaut.
    - La comptabilisation des opérations de l'Initiative PPTTE continue de se faire avec des feuilles de calcul, faute d'un outil informatique.
    - Risques liés à la comptabilisation des prêts, plus précisément à l'impact sur l'exactitude et l'intégrité des données de l'utilisation de feuilles de calcul pour la détermination de la juste valeur (conformément à la norme IAS 39).
11. Sur la base de l'élargissement du mandat et de l'augmentation du nombre d'heures de travail, PwC a majoré ses honoraires pour les porter à 220 000 EUR (contre 180 000 EUR en 2008). La proposition de 2009 comprend l'audit des états financiers consolidés du FIDA et des états financiers du Fonds belge de survie, du Mécanisme mondial, de la Coalition internationale pour l'accès à la terre et du Fonds pour l'environnement mondial.
12. Les diverses propositions ont fait l'objet d'une longue discussion. Les membres se sont dits préoccupés par l'importante majoration des honoraires proposée par le Commissaire aux comptes. Le président a ensuite informé le Comité (avant la clôture de la réunion) que le Commissaire aux comptes avait accepté de réduire ses honoraires pour l'audit du FIDA, qui s'établiraient à 160 000 EUR (ainsi, les honoraires pour les audits du FIDA et des entités qu'il héberge ou gère totaliseraient 211 000 EUR) et que les arrangements seraient finalisés avec la direction pour l'audit devant être réalisé dans les bureaux du dépositaire. Les honoraires exigés pour l'audit du FIDA en 2008 s'élevaient à 146 000 EUR. Si cette proposition est avalisée, suivant la pratique habituelle, PwC sera également chargé de vérifier séparément les états financiers des autres entités hébergées par le FIDA (Fonds belge de survie, Mécanisme mondial, Coalition internationale pour l'accès à la terre et Fonds pour l'environnement mondial) moyennant des honoraires totalisant 51 000 EUR.

#### **Recommandation**

13. Le Comité d'audit recommande que le Conseil d'administration accepte la proposition de PricewaterhouseCoopers et approuve le versement d'honoraires de 160 000 EUR pour l'audit des états financiers consolidés du FIDA pour l'exercice financier 2009.

#### **Mandat et règlement intérieur du Comité d'audit du Conseil d'administration**

14. La direction a présenté une version révisée du mandat et du règlement intérieur, qui reflète les modifications et les conclusions convenues par le Comité lors de sa cent quatrième réunion. La discussion a principalement porté sur ce qui suit:
- **Concours d'experts.** Cette question n'a pas fait consensus. Certains membres souhaitent inviter des experts externes à assister aux réunions du Comité en tant que conseillers et à aider ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités, au besoin. À leur avis, cela améliorerait la qualité, la transparence et l'objectivité des conseils fournis par le Comité au Conseil d'administration. D'autres membres ne voient pas la nécessité d'un tel recours, estimant qu'une expertise interne est disponible. Le Comité est convenu que les membres du Conseil qui ne font pas partie du Comité d'audit peuvent assister à ses réunions en qualité d'observateurs, sur

invitation seulement. Cette condition est énoncée dans le mandat révisé du Comité d'audit.

- **Mandat du Comité d'audit.** Certains membres ont réaffirmé que le mandat et le règlement intérieur du Comité devraient également inclure des questions telles que l'éthique et la gouvernance.
- **Rapports au Conseil d'administration.** La proposition consistant à intégrer dans le rapport du Comité d'audit le procès-verbal de ses réunions n'a pas été jugée réalisable en raison du court intervalle entre certaines réunions du Comité et les sessions du Conseil d'administration. Le délai est trop court, car le procès-verbal doit être approuvé par le Comité pour être validé en tant que compte rendu final et officiel de ses délibérations et décisions. Le président soumettra au Conseil d'administration un rapport sur les réunions du Comité d'audit. Au besoin, certaines questions pourraient être approfondies dans ce rapport.

15. L'ensemble des sections de la version révisée de mandat et de règlement intérieur n'ayant pas fait l'unanimité, et à la demande de plusieurs membres du Comité, il a été convenu de reporter à la prochaine réunion les discussions et la décision sur ce point. Les membres nommés à la réunion d'avril du Conseil d'administration auront ainsi la possibilité de se prononcer sur le document.

#### **Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA**

16. La Présidente adjointe, responsable de FAD, a présenté, au nom du Vice-Président (devenu Président), à qui incombe le rôle de champion de la gestion des risques, le premier rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA, qui sont décrites dans la politique de gestion des risques institutionnels. Le document décrit les activités de gestion des risques réalisées en 2008 et les prochaines étapes devant mener à la mise en œuvre intégrale du processus. Les principaux points sont résumés ci-dessous.
- De nombreux éléments clés de la gestion des risques et du contrôle interne (planification stratégique axée sur les résultats, gestion des placements) ont déjà été mis en place ou sont en cours d'élaboration.
  - Un cadre formel et structuré pour la gestion des risques au FIDA est en cours de formulation.
  - Une nouvelle politique de gestion des risques au FIDA a été élaborée et soumise au Conseil d'administration en 2008.
  - Un Comité de gestion des risques – composé du Vice-Président, d'un autre représentant de la direction et de hauts responsables de chaque département – a été officiellement mis en place et s'est réuni à cinq reprises en 2008. Le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance et le Conseiller juridique y participent en qualité d'observateurs. Le Comité donne des orientations sur les activités de gestion des risques au FIDA et examine et suit régulièrement les processus et produits qui y sont associés.
  - Un mécanisme de divulgation des informations financières est actuellement mis au point et sera mis à l'essai prochainement. En vertu de cette politique, les titulaires de postes clés dans les domaines de la finance, des placements, des achats et de la gestion des ressources externes seront tenus de fournir chaque année une déclaration confidentielle signée dans laquelle ils feront état de leurs activités et intérêts majeurs en dehors de l'institution.
  - Les travaux préparatoires relatifs à l'établissement du profil de risque du FIDA ont démarré en 2008. Certains membres du Comité d'audit ont participé à ce processus.

- Parmi les autres activités, il convient de citer la mise à jour du processus de gestion et de compte rendu de la performance institutionnelle, le lancement d'un site intranet dédié à la gestion des risques et la formation et l'information en matière de gestion des risques.
17. Outre l'achèvement des diverses activités amorcées en 2008, le programme prévisionnel de gestion des risques comprend la publication d'une déclaration de la direction. Il s'agira d'une brève déclaration, signée chaque année par la direction générale, certifiant que les contrôles internes mis en place en matière de communication financière sont opérationnels et appropriés. Comme cette pratique exige de modifier les procédures et directives existantes, elle sera tout d'abord introduite à titre expérimental pour les deux prochaines années; de plus, la possibilité de demander au Commissaire aux comptes de produire une attestation portant sur cette déclaration sera évaluée pendant cette phase pilote. Pour des raisons d'ordre pratique, la période de transition coïncidera avec le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes.
  18. Les membres ont fait remarquer que le champ d'application de la nouvelle politique de divulgation des informations financières devrait être aussi vaste que possible, et le secrétariat a confirmé que c'est ce qui était prévu. Ils ont accueilli favorablement le processus visant à produire une déclaration de la direction sur les contrôles internes de la communication financière, tout en espérant que l'audit externe de ce document n'occasionne pas de frais importants. Le secrétariat a indiqué que, en faisant coïncider ce processus avec le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes, le FIDA bénéficiera d'un arrangement économique à l'issue d'un processus concurrentiel. Le Comité a pris dûment note du contenu du rapport, a fait part de sa satisfaction à l'égard des travaux réalisés jusqu'à maintenant, et a encouragé la direction à continuer d'aller de l'avant en matière de gestion des risques institutionnels.

#### **Activités d'audit interne menées en 2008 et prévues en 2009/**

#### **Rapport annuel sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption**

19. Faute de temps et en raison de la publication tardive des documents pertinents, les membres du Comité ont décidé de reporter les délibérations sur les points 9 (Activités d'audit interne menées en 2008 et prévues en 2009) et 10 (Rapport annuel sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption) à la prochaine réunion, prévue pour le 9 juillet 2009.

#### **Questions diverses**

20. La Présidente adjointe, responsable de FAD, a transmis au Comité des renseignements sur un programme d'initiation dont la planification est en cours au secrétariat. Ce programme destiné aux nouveaux membres serait mis en œuvre après la session d'avril du Conseil d'administration. Elle leur a également donné des informations sur la possibilité de consulter officieusement les membres sur le projet d'intégration du budget d'administration et du MFDP pour 2010 et de recueillir leurs observations provisoires à cet égard.
21. Avant de clore la réunion, la Présidente adjointe, responsable de FAD, a, au nom du Président, de la direction et de ses collègues, remercié M. Augusto Zodda de son professionnalisme, de son travail, de son leadership et de ses conseils, en qualité d'Administrateur (de novembre 1998 à février 2009) et de président du Comité d'audit (depuis septembre 2006). Elle a souligné ses contributions inestimables au FIDA et lui a souhaité un franc succès dans ses projets futurs. D'autres membres lui ont également exprimé leur vive reconnaissance pour son professionnalisme, son apport précieux et son leadership efficace à la présidence du Comité d'audit.

## **Déclaration liminaire du Directeur de la Division des services financiers sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2008 et l'examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2008**

1. J'aimerais tout d'abord présenter mes excuses aux membres du Comité pour la soumission tardive de ces documents. Malheureusement, les obligations d'information qui ont été ajoutées ont prolongé le processus de préparation et d'audit, qui a été achevé il y a quelques jours seulement.
2. Les états financiers consolidés sont présentés avec un examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour l'exercice financier 2008 (points 3 et 4 de l'ordre du jour, documents AC 2009/104/R.3 et AC 2009/104/R4, respectivement). PriceWaterhouseCoopers, le Commissaire aux comptes, a réalisé l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit internationales et, à son avis, "les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Fonds international de développement agricole (...), ainsi que des résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie (...), en accord avec les normes internationales d'information financière". Suivant la procédure habituelle, PwC consignera par écrit son opinion après la réunion.
3. En guise d'introduction, j'aimerais faire ressortir les principaux facteurs qui ont influé sur la situation financière du FIDA en 2008 et décrire leur impact sur les états financiers.

### **Marchés financiers**

4. La crise financière et le repli général des taux d'intérêt se sont répercutés sur les opérations de placement ainsi que sur la valeur de certains actifs et passifs. Plus précisément:
  - Ces facteurs ont eu un impact positif sur la performance du portefeuille de placements du FIDA, celui-ci étant principalement constitué d'obligations d'État de qualité supérieure, dont la valeur au marché s'est accrue suite à la baisse de rendement des titres à revenu fixe. Le taux de rendement global de 5,45% excède largement l'objectif de 3,5%.
  - La détérioration de la liquidité de certains marchés a eu une incidence sur les opérations de prêt de titres et a attiré l'attention de nombre d'organisations, y compris le FIDA, sur les obligations d'information applicables. Par conséquent, nous avons communiqué intégralement les soldes et les risques associés à ces activités dans le bilan et les notes relatives aux états financiers. En raison de la qualité supérieure des titres détenus par le FIDA en garantie des prêts de titres, les répercussions sur son portefeuille ont été minimales.
  - Suite à la diminution marquée des taux d'intérêt, les taux d'escompte servant à calculer la valeur actualisée nette des actifs et passifs à long terme ont été réduits. Par conséquent, l'ajustement sur la base de la juste valeur de presque tous ces actifs et passifs a été moindre cette année malgré l'augmentation du solde en valeur nominale dans certains cas, notamment pour les contributions à recevoir (note 5), l'encours des prêts (note 9), la provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE (note 10) et les recettes reportées (note 13).

5. En 2008, le dollar des États-Unis, la monnaie de référence, s'est apprécié par rapport à la plupart des monnaies du panier du DTS. Les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que le dollar des États-Unis sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice aux fins de la notification des données financières. Par conséquent, l'appréciation du dollar des États-Unis en 2008 s'est traduite par des variations de change négatives pour les soldes des actifs et des variations de change positives pour les soldes des passifs. Le FIDA ayant davantage d'actifs que de passifs libellés dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, la variation de change globale figurant dans l'état des recettes pour 2008 était négative.

### Opérations

- La forte croissance des activités de supervision directe en 2008 a entraîné une importante diminution des dépenses imputables aux institutions coopérantes (de 12,2 millions d'USD en 2007 à 7,2 millions d'USD en 2008) et une augmentation corollaire des dépenses au titre du personnel et des consultants affectés à la supervision des projets. Le coût global des activités des projets (MFDP) est demeuré inchangé par rapport à 2007 malgré leur croissance.
- De nombreux dons sont entrés en vigueur au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette en 2008. Les dons sont comptabilisés comme une charge lorsqu'ils entrent en vigueur, ce qui s'est traduit par une forte augmentation de ces dépenses dans les comptes du FIDA.
- **Initiative PPTE.** Deux autres pays, la République centrafricaine et le Libéria, ont atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2008. Cela s'est traduit par un accroissement de la provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et l'importante extourne au niveau de la provision cumulée pour dépréciation des prêts en 2008.

### Ressources

- L'exercice 2008 correspond à la deuxième année de la septième reconstitution des ressources du FIDA. Comme prévu, à l'heure actuelle, les contributions sont versées plus rapidement que les nouveaux instruments de contribution ne sont déposés; par conséquent, le solde des contributions à recevoir à la fin de l'exercice est nettement inférieur à celui de 2007.
  - La mise en œuvre de la politique en matière de dépenses d'investissement approuvée par le Conseil des gouverneurs a débuté en 2008. Afin de faciliter le suivi des budgets d'investissement et la présentation des rapports budgétaires, le FIDA a décidé de comptabiliser en immobilisations ses actifs fixes en appliquant des critères conformes aux normes IFRS. Le montant net immobilisé en 2008 s'élève à environ 1 million d'USD.
6. L'examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2008 renferme des renseignements additionnels et des observations sur les principaux postes des états financiers.
7. Enfin, j'aimerais signaler deux corrections mineures. La première correction doit être apportée au tableau du paragraphe 27 du document AC 2009/104/R.4. Les montants pour 2008 en regard des billets à ordre à encaisser et des contributions à recevoir doivent être négatifs et celui en regard des contributions doit être positif (-3,60 millions, -17,10 millions et 20,70 millions d'USD, respectivement).

8. La deuxième correction porte sur les dates indiquées dans la note 24 des états financiers (AC 2009/104/R.3)\*. Les dates de référence devraient être corrigées comme suit: le Comité d'audit et le Conseil d'administration examineront et approuveront les états financiers en avril 2009, et les états financiers consolidés pour 2007 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs en février 2009.
9. Nous apporterons les corrections nécessaires dans le document qui sera présenté à la session du Conseil d'administration à la fin du mois.
10. Nous répondrons volontiers à vos questions.

---

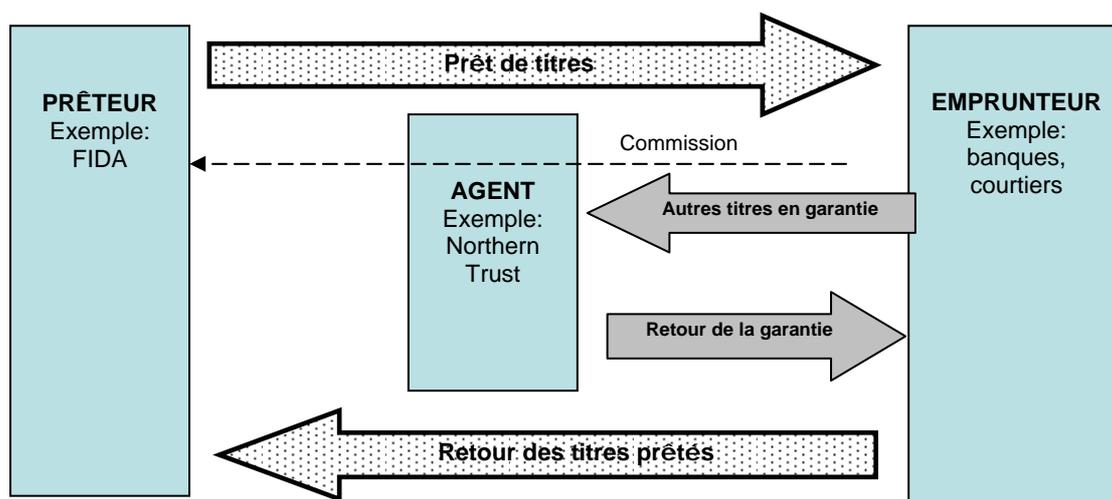
\* Cette correction est sans objet en français.

## Participation du FIDA aux opérations de prêt de titres

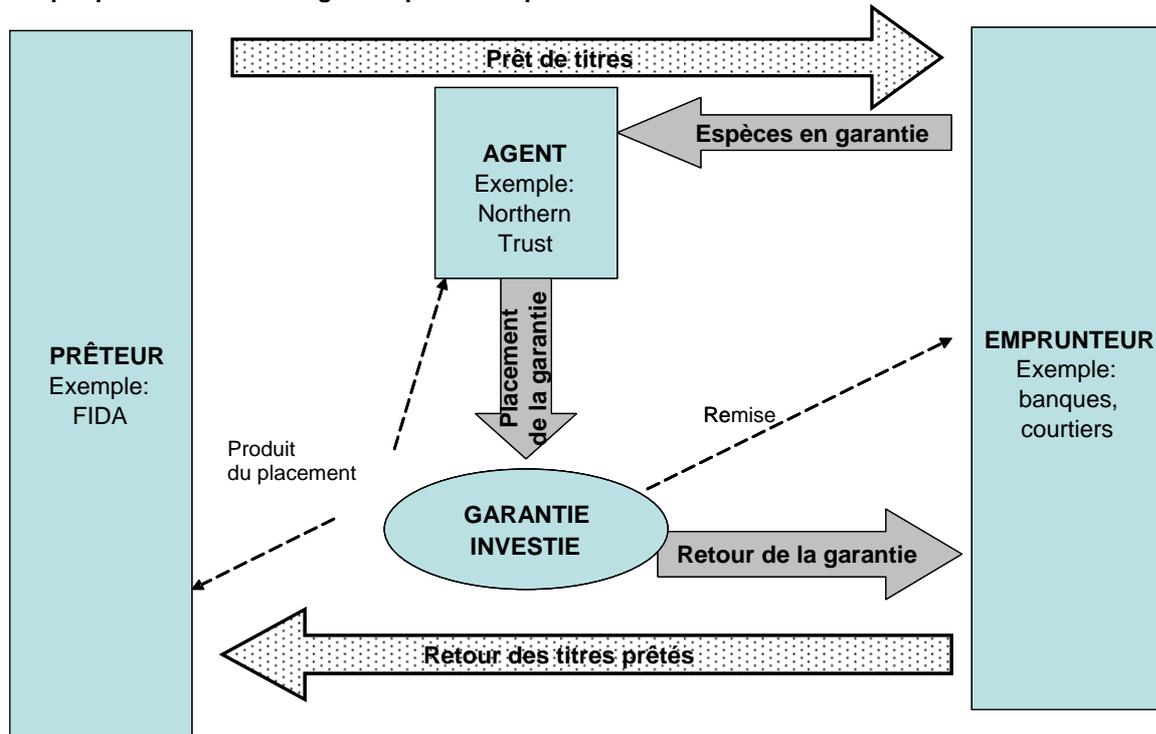
### I. Description générale des prêts de titres

1. Le FIDA participe à des opérations de prêt de titres depuis le début des années 90. Au départ, ces opérations étaient gérées en interne. Elles ont ensuite été confiées à la première banque dépositaire du FIDA jusqu'en 2002. Depuis 2003, une entité du dépositaire actuel, Northern Trust Company, gère les prêts de titres du FIDA en tant qu'agent. Le programme de prêts de titres du Fonds vise principalement à réaliser un rendement suffisant pour payer les honoraires du dépositaire.
2. Le propriétaire des titres (**le prêteur, c'est-à-dire le FIDA**) prête des titres à un **emprunteur**. Les transactions sont habituellement gérées par un **agent** (en l'occurrence, Northern Trust Global Investments Limited) en vertu d'un contrat de prêt de titres. L'emprunteur doit fournir une **garantie** (protection), soit des titres ou des espèces d'une valeur égale à la valeur au marché des titres prêtés, majorée d'une marge. En général, la valeur de la garantie se situe entre 102 et 105% de la valeur des titres prêtés.
  - Si la garantie consiste en **d'autres titres** (graphique 1), ceux-ci sont déposés auprès de l'agent jusqu'à l'échéance du prêt. Une fois le prêt arrivé à échéance, l'emprunteur remet les titres au prêteur (le FIDA), verse à ce dernier une commission et recouvre sa garantie.
  - Si la garantie consiste en des **espèces** (graphique 2), l'agent les place dans un pool de garanties ou un compte de garanties distinct. À l'échéance du prêt, l'emprunteur rend les titres au prêteur (le FIDA) et l'agent lui remet les garanties en espèces. Le produit du placement des garanties en espèces est réparti entre les prêteurs (pool de garanties) ou entre le prêteur et l'agent (compte de garanties distinct), déduction faite de la remise à l'emprunteur.
3. Les graphiques qui suivent décrivent une transaction type de prêt de titres, garantie par d'autres titres (graphique 1) et par des espèces (graphique 2).

Graphique 1. Prêt de titres garanti par d'autres titres



Graphique 2. Prêt de titres garanti par des espèces



## II. Encours des prêts de titres du FIDA

4. L'encours des prêts de titres du FIDA s'élève à 526,3 millions d'USD au 31 décembre 2008 et à 679,0 millions d'USD au 31 mars 2009. La valeur au marché des garanties est établie à 530,1 millions d'USD et à 691,6 millions d'USD au 31 décembre 2008 et au 31 mars 2009, respectivement (tableau 1).
5. Au 31 décembre 2008, les garanties en espèces totalisaient 455,9 millions d'USD et les autres garanties (titres), 74,2 millions d'USD (tableau 1).
6. Au 31 décembre 2008, un déficit (perte non réalisée) de 18,3 millions d'USD a été enregistré au titre des garanties en espèces susmentionnées, car le coût amorti de ces garanties s'établissait à 474,2 millions d'USD à la même date. Cependant, au premier trimestre de 2009, la valeur au marché des garanties en espèces a atteint 475,5 millions d'USD et le coût amorti, 489,2 millions d'USD, ce qui s'est traduit par un gain non réalisé de 4,6 millions d'USD et a fait passer la perte non réalisée de 18,3 millions d'USD à 13,7 millions d'USD (tableau 2).
7. Le produit des prêts de titres a totalisé 5,3 millions d'USD en 2008 et est estimé à 0,9 million d'USD pour le premier trimestre de 2009 (tableau 3). Cela comprend les commissions et le produit du placement des garanties en espèces.

Tableau 1

**FIDA – Titres prêtés et titres détenus en garantie au 31 décembre 2008 et au 31 mars 2009**

(Valeur au marché en millions de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2008		31 mars 2009	
<b>Titres prêtés</b>	<b>526,3</b>	-	<b>679,0</b>	-
Garanties en espèces (investies)*	455,9	86%	475,5	69%
Autres garanties (titres)	74,2	14%	216,1	31%
<b>Valeur au marché totale des garanties</b>	<b>530,1</b>	<b>100%</b>	<b>691,6</b>	<b>100%</b>

Tableau 2

**Pertes non réalisées sur les garanties en espèces**

(Valeur au marché en millions de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2008	31 mars 2009	Variation des pertes non réalisées au premier trimestre 2009
Coût amorti des garanties en espèces <sup>a</sup>	474,2	489,2	s.o.
Valeur au marché des garanties en espèces	455,9	475,5	s.o.
Pertes non réalisées sur les garanties en espèces	18,3	13,7	(4,6)

<sup>a</sup> Le coût amorti correspond au prix d'achat d'un titre ajusté en fonction de l'amortissement de la période. Cet amortissement représente une partie de l'écart entre le prix d'achat et la valeur de rachat finale d'un titre. Par conséquent, le coût amorti ne reflète pas les variations de la valeur d'un titre attribuables aux fluctuations du cours.

Tableau 3

**Produit des prêts de titres en 2008 et au premier trimestre de 2009 (estimation)**

(Valeur au marché en millions de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2008	Estimation du produit au premier trimestre 2009
Produit des prêts de titres	5,3	0,9

### III. Prêts de titres du FIDA – chronologie des événements et des mesures prises

#### A. Résumé

8. Depuis 2003, Northern Trust Global Investments Limited (une filiale du dépositaire du FIDA) gère les opérations de prêt de titres du FIDA et sert d'agent au FIDA. Comme il est expliqué ci-dessus, en contrepartie du prêt de ses titres, le FIDA reçoit des garanties consistant en des titres ou des espèces. Les espèces reçues en garantie ont été investies dans un fonds du marché monétaire géré par l'agent, la **European Core Collateral Section (ECCS)**. Au cours des six dernières années, le produit de ces opérations a avoisiné les 9,7 millions d'USD (entre 50 000 et 500 000 USD par mois, selon la conjoncture des marchés), un montant qui excède largement les honoraires que le FIDA a payés au dépositaire<sup>2</sup>. L'objectif du programme de prêts de titres du FIDA a donc été atteint.
9. Durant la récente crise financière, le repli du cours de certains titres de l'**ECCS** a généré des pertes. Par conséquent, le 19 septembre 2008, l'agent a déclaré que ce fonds de garanties affichait un **déficit** et a réparti proportionnellement le passif anticipé entre les participants de l'**ECCS**. Les clients qui désiraient liquider sur-le-champ leur participation dans l'**ECCS** devaient combler leur part du déficit. L'agent a présenté aux participants un éventail d'options allant du statu quo au retrait immédiat.

<sup>2</sup> Durant la période 2003-2008, le FIDA a versé environ 3 millions d'USD à Northern Trust en échange de ses services de dépositaire.

10. Pour arriver à la solution optimale à partir de l'éventail d'options présenté par l'agent, le FIDA a réalisé des **analyses en profondeur et a consulté** plusieurs parties de l'extérieur, notamment ses gestionnaires de portefeuille, son conseiller financier (la Banque mondiale), d'autres institutions financières internationales (IFI), les Nations Unies et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le FIDA décidé de maintenir, pour l'heure, son programme de prêts de titres, mais également de transférer, le 11 décembre 2008, sa participation dans l'ECCS dans un compte de garanties propre géré par l'agent suivant des directives plus prudentes et adaptées à ses besoins exclusifs. Ainsi, le FIDA pourra tirer parti de la remontée des cours et bénéficier du produit des nouveaux placements des garanties en réduisant les risques.
11. Les événements survenus en 2008 ont également amené le FIDA à réaliser des analyses plus poussées du profil risque/rendement des prêts de titres. En mars 2009, sur la base de ces analyses, le FIDA a décidé de réduire progressivement ses opérations et son portefeuille de prêts de titres. À cette fin, les titres reçus en garantie seront remis à l'emprunteur et les placements des garanties en espèces seront encaissés à l'échéance de manière à éviter la réalisation des pertes découlant de la liquidation des titres dans des conditions d'illiquidité des marchés. Le FIDA veillera à réduire le volume des prêts de titres de façon ordonnée, en évitant de vendre à perte des titres dans un marché illiquide.

## **B. Chronologie des mesures prises par le FIDA de septembre 2008 à la fin mars 2009**

12. **19 septembre.** L'agent a informé le FIDA qu'une créance sur chaque participant à l'ECCS allait être comptabilisée à la fermeture des bureaux, le 18 septembre 2008, et que le montant allait être proportionnel à la participation dans le fonds. Ceux qui désiraient liquider immédiatement leur participation devaient combler leur part de la perte.
13. **25 septembre.** L'agent a présenté quatre options aux participants:
  - a) Cessation progressive du programme de prêts de titres et de la participation à l'ECCS.
  - b) Cessation immédiate du programme de prêts de titres et de la participation à l'ECCS.
  - c) Maintien du programme de prêts de titres mais cessation de la participation à l'ECCS.
  - d) Statu quo.
14. **Fin septembre.** Un **groupe de travail financier de haut niveau**, présidé par la Présidente adjointe, responsable de FAD, a été créé et chargé de se réunir quotidiennement pour examiner les options, suivre les faits nouveaux, coordonner l'interaction avec les parties de l'extérieur et proposer des mesures tactiques et/ou des décisions.
15. **1<sup>er</sup> octobre.** Northern Trust a versé au FIDA 794 703 USD afin de compenser en partie le déficit et de lui témoigner son soutien en cette période difficile.
16. **1<sup>er</sup> octobre.** Des représentants de la Division de la trésorerie et du Service juridique du FIDA ont rencontré des représentants de l'agent à Londres pour analyser la situation des placements du FIDA gérés par l'ECCS et déterminer les mesures à prendre à partir des options présentées par Northern Trust.
17. **14 octobre (dixième réunion du Comité consultatif pour les placements, les finances et la gestion de bilan [FALCO]).** La Présidente adjointe, responsable de FAD, a créé le **Groupe de travail Northern Trust**, composé de représentants de la Division de la trésorerie, de la Division des services financiers et du Service juridique pour analyser les options présentées par l'agent.

18. **15 octobre.** La Division de la trésorerie a amorcé les analyses des **options pour le traitement comptable** des garanties en espèces – y compris de leurs répercussions au plan opérationnel –, les recherches sur la question et les comparaisons avec d'autres IFI. Les options présentées ont fait l'objet de discussions avec le Commissaire aux comptes.
19. **17 octobre (septième réunion du Comité consultatif pour les placements et les finances [FISCO]).** Le Groupe de travail Northern Trust a présenté des **analyses** préliminaires **des avantages et des inconvénients des quatre options soumises par Northern Trust**. Le président a demandé au groupe de recueillir des renseignements complémentaires, de consulter d'autres clients au sujet de la solvabilité de Northern Trust, et de s'entretenir avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et la Banque mondiale sur leurs pratiques en matière de prêts de titres.
20. **20, 21 et 22 octobre.** Le Groupe de travail Northern Trust s'est réuni pour parachever les analyses des quatre options présentées par Northern Trust en vue de la rencontre avec cette dernière à Londres.
21. **24 octobre.** La Présidente adjointe, responsable de FAD, et des représentants de la Division de la trésorerie et du Service juridique ont rencontré l'agent à Londres, ainsi que des conseillers juridiques externes mandatés pour donner leur avis sur la question. Les parties ont entériné l'analyse des options du FIDA et ont approuvé sa décision de transférer les garanties de l'ECCS dans un **compte de garanties distinct** géré suivant des lignes directrices adaptées à sa situation.
22. **30 octobre.** Pour donner suite à la demande formulée par le président lors de la septième réunion du FISCO, la Division de la trésorerie a rencontré des représentants de la **Caisse commune des pensions**, qui ont indiqué que cette dernière n'exécutait pas d'opération de prêt de titres. De plus, la Caisse commune des pensions considère toujours que Northern Trust est solvable et compte parmi les institutions financières les plus solides.
23. **31 octobre.** Un représentant du Bureau du Président, la Présidente adjointe, responsable de FAD, et des représentants de la Division de la trésorerie et du Service juridique ont rencontré des représentants de la **Banque mondiale** à Washington afin de partager leurs connaissances en matière de prêts de titres et de discuter de la solution la plus pratique pour le FIDA. La Banque mondiale a expliqué que, à l'instar du programme du FIDA, sa caisse de pension a pu retirer ses avoirs d'un pool et s'entendre avec l'agent sur des lignes directrices personnalisées et un plafond pour les prêts de titres.
24. **5 novembre.** La Présidente adjointe, responsable de FAD, et des représentants de la Division de la trésorerie et du Service juridique ont participé à une conférence téléphonique avec **l'agent**. Ce dernier **a confirmé que le FIDA pouvait avoir son propre compte de garanties (en espèces ou non)**, géré suivant des lignes directrices adaptées à ses besoins et constitué d'une partie des actifs de l'ECCS.
25. **Mi-novembre.** Le groupe de travail de haut niveau a proposé de transférer la participation du FIDA à l'ECCS dans un compte de garanties propre confié à Northern Trust et d'appliquer des lignes directrices permettant une gestion plus serrée des placements.
26. **11 novembre.** La Présidente adjointe, responsable de FAD, a fait le point sur le portefeuille de placements du FIDA auprès du **Comité d'audit**. Les points de discussion ont été transmis dans le courant du mois, accompagnés d'un additif détaillé faisant état de pertes non réalisées sur les prêts de titres et de l'intention du FIDA de transférer les garanties dans un compte de garanties distinct géré suivant des lignes directrices adaptées à ses besoins.

27. **12 novembre.** Le FIDA a demandé à **deux gestionnaires externes** de se prononcer sur les titres donnés en garantie en échange d'espèces qui composent l'ECCS.
28. **14 novembre. Le FIDA a chargé l'agent** de prendre les mesures nécessaires pour retirer les actifs de l'ECCS, créer le compte de garanties du FIDA et fournir un modèle des lignes directrices adaptées à sa situation.
29. **18 novembre.** Le FIDA a reçu les observations des **gestionnaires externes** sur les titres de l'ECCS. En général, ils ont évalué favorablement leur sécurité et la décision de les conserver jusqu'à l'échéance. À cet égard, ils ont abondé dans le même sens que Northern Trust.
30. **27 novembre.** Le FIDA a demandé à Northern Trust de lui fournir une liste détaillée des actifs de l'ECCS ainsi qu'une liste des avoirs qu'elle proposait de transférer à son compte de garanties.
31. **5 décembre.** Le FIDA a conclu un accord visant à modifier le contrat de prêt de titres passé avec l'agent. Cet accord comprend les nouvelles lignes directrices adaptées aux besoins du Fonds en matière de placements applicables au compte de garanties. Grosso modo, ces lignes directrices privilégient l'application de critères qui restreignent l'admissibilité des titres, une plus grande qualité du crédit et une durée plus courte des titres.
32. **11 décembre.** Les garanties reçues par le FIDA ont été transférées à son compte de garanties géré par Northern Trust. Les principales modifications apportées aux lignes directrices en matière de placements sont les suivantes:
  - Outre les espèces, seuls les titres de l'administration américaine ou les titres explicitement garantis de ses organismes sont admissibles, par opposition aux titres des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
  - La durée maximale des nouveaux placements a été réduite à 97 jours; les titres de l'administration américaine font exception, leur durée pouvant atteindre un an.
  - Le niveau minimal des liquidités disponibles à tout moment est passé de 20 à 30%.
  - Les garanties ne peuvent plus être investies dans des titres adossés à des créances mobilières.
  - Les prêts à terme ne sont plus acceptés en tant qu'instruments de placement.
33. **15-17 décembre (quatre-vingt-quinzième session du Conseil d'administration).** Le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2008 présenté au Conseil d'administration indique que "le Fonds a été informé par sa banque dépositaire d'un déficit possible dans les placements financés par les prêts de titres garantis et gérés par la banque dépositaire" et que cette question "est actuellement à l'étude et il en sera rendu compte après une analyse plus approfondie". L'incertitude entourait toujours le traitement comptable des placements des garanties en espèces, et le processus de rapprochement avec l'agent n'avait pas été finalisé.
34. **5 janvier 2009.** Le FIDA a confié la réalisation d'une analyse des prêts de titres du FIDA à un **consultant spécial** ayant une vaste expérience et des connaissances approfondies en la matière.
35. **14 janvier.** La Division de la trésorerie a organisé une audio-conférence avec la Banque mondiale afin de recueillir ses observations sur les titres transférés au compte de garanties du FIDA et l'évaluation fournie par les deux gestionnaires de placements de l'extérieur. La Banque a souligné les avantages de la conservation

des titres jusqu'à l'échéance. Cette remarque concorde avec les commentaires des gestionnaires de placements. Cette stratégie était considérée comme la plus rentable: elle permet d'éviter les pertes dans la conjoncture actuelle des marchés et de tirer parti de la valeur de portage élevée des titres.

36. **15 janvier.** Northern Trust a présenté à la Division de la trésorerie le premier rapport mensuel détaillé sur les titres du compte de garanties du FIDA.
37. **22 janvier (onzième réunion du FALCO)**
  - La Division de la trésorerie a fait un compte rendu de la transition et de l'état des titres transférés au nouveau compte de garanties du FIDA.
  - Le consultant spécial a présenté un rapport préliminaire sur le nouveau portefeuille de garanties des prêts de titres du FIDA.
38. **Janvier et février.** Le FIDA a poursuivi l'analyse du profil risque/rendement des prêts de titres, encore une fois en collaboration avec le consultant spécial et la Banque mondiale en tant que conseiller technique. La Division des services financiers a effectué des recherches exhaustives, a examiné les pratiques comptables d'autres IFI, et a consulté le Commissaire aux comptes. À la lumière de ces informations, il a été convenu que le FIDA doit comptabiliser le compte de garanties et constater la perte non réalisée conformément à la norme IFRS 7.
39. **26 février.** Le Président a entériné la recommandation visant à comptabiliser le portefeuille de garanties en espèces du FIDA comme des titres de transaction (à la valeur du marché), à intégrer ce traitement comptable dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 et à ajuster les soldes des comptes pertinents au 31 décembre 2007.
40. **18 mars (douzième réunion du FALCO).** Sur la base du profil risque/rendement établi à partir du produit prévu des opérations et de la volatilité persistante des marchés, ainsi que des conseils financiers supplémentaires obtenus par la Division de la trésorerie et la Division des services financiers, le FIDA a décidé de réduire son programme de prêts de titres. Le FALCO a analysé trois options à cette fin:
  - Option 1 – Réduction du volume de garanties (titres)
  - Option 2 - Réduction du volume de garanties (espèces)
  - Option 3 - Réduction du volume de garanties (espèces et titres)
41. Le FALCO n'a pas fait connaître sa préférence pour l'une ou l'autre de ces options. Il a plutôt accepté d'aider la direction à prendre une décision à la prochaine réunion du FISCO (24 mars).
42. **24 mars (huitième réunion du FISCO).** Le FISCO a passé en revue les analyses effectuées aux onzième et douzième réunions du FALCO. Il a été convenu de réduire le programme de prêts de titres par l'élimination des garanties sous forme de titres et la liquidation des placements à l'échéance (option 3). Ainsi, le FIDA évitera de vendre à perte des titres dans un marché illiquide, et le niveau de prêts devrait être abaissé pour atteindre 350 millions d'USD d'ici à la fin de 2009.

#### IV. Prochaines étapes

43. Ainsi qu'il en a été fait mention ci-dessus, le FIDA a décidé de **réduire** progressivement son programme de prêts de titres en 2009. Tant le volume des garanties en espèces que celui des autres garanties seront revus à la baisse. Ce faisant, le FIDA évitera de réaliser des pertes. Le niveau de prêts/garanties que l'on cherche à atteindre d'ici à la fin de 2009 avoisine **350 millions d'USD**.

44. Le FIDA continuera d'analyser sa stratégie de prêt de titres et d'étudier la possibilité de cesser complètement ce type d'opération. L'analyse devra tenir compte de la conjoncture financière et du profil de risque/rendement des prêts de titres dans le cadre de la politique de placements du FIDA.
45. Un consultant spécial en trésorerie a entrepris d'analyser la politique de placements à long terme du FIDA. Ses recommandations finales tiendront également compte de la participation du Fonds aux opérations de prêt de titres.